



2024	008
REQUISITION POLICE ADMINISTRATIVE	
Transport de corps	

## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Réception Préfecture

094-219400686-20240802  
ARR24P 1161 ETC DG01

Date transmission : 02 AOÛT 2024

Date réception : 02 AOÛT 2024

### Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-2, L 2215-1 et L 2223-38

**Vu** le code de la Santé Publique,

**Vu** l'article 124 du Règlement Sanitaire Départemental du Val de Marne,

**Vu** la demande des Pompes Funèbres Générales (PFG) transmise par mail le 02 Août 2024

**CONSIDERANT** le constat du décès de **Madame Ryoko INAMI**, survenu le **11/07/2024**.

**CONSIDERANT** le constat du décès de **Madame Jeanine DIVOT**, survenu le **31/07/2024**.

**CONSIDERANT** le constat du décès de **Monsieur Hadja Stéphane RAKOTONIRINA**, survenu le **20/05/2024**

**CONSIDERANT** la panne de cases réfrigérées négatives de funérarium de Saint-Maur des fossés situé 38 avenue de la Libération – 94100)

**CONSIDERANT** l'urgence sanitaire et la nécessité d'assurer le maintien de la salubrité publique dans lieux et de l'environnement proche du lieu de décès

## ARRETE

**ARTICLE I :** Requier les moyens en personne et en matériel dont dispose l'entreprise PFG pour exécuter la mission de Transport des trois corps vers le funérarium de Vitry sur Seine ( 49 rue Jules Guesde)

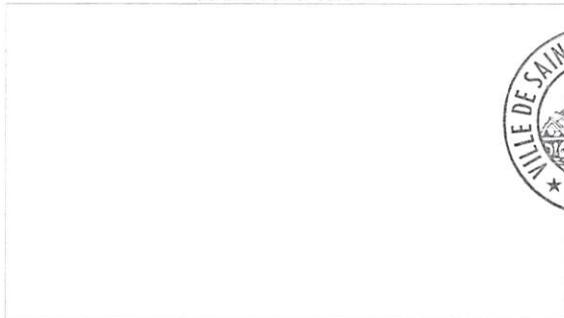
**ARTICLE FINAL :** Copie du présent arrêté sera affichée en Mairie, publiée au recueil des actes administratifs et adressée à :

- Madame, la Préfète du Val de Marne,
- Monsieur le Commissaire de police ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Les fonctionnaires concernés par son exécution.

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Certification exécutoire



Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,

Le 02 AOÛT 2024

Le Maire

PIERRE-MICHEL DELECROIX

Publication électronique le

02 AOÛT 2024

Domaine : Police Administrative – funéraire

Nomenclature :

Hôtel de Ville

Téléphone : 01 45 11 65 65

Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à

Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX